

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 27 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept février, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Gorrion, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Conseillers présents : 17

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire – MILLET R - LEVEQUE M., Mme COTTEAU B., Adjoints – BOITTIN R. - CONEUF R. - CRONIER A. – DELANGLE C. - DIVAY N. - DUVAL L. – GUIHÉRY S. - JUGUET S.- LOUVEAU S - POIRIER J. – POUILLAIN S. - QUENTIN B - ROUSSEAU JJ -
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Ségolène LOUVEAU

Absents excusés : MME FOURNIER C. (excusée), Mme CHOYER C. - M. CHAUSSIS K, M. FOUQUÉ JC.,

Secrétaire de séance :

Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour, tel qu'établit à l'origine : Crédit-Bail « Agri Remorques »

- Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :
- **Décision du Maire n°1 en date du 24 janvier 2020** : signature d'une convention entre la commune et l'association VALOREN pour la location d'un local rue Jean-Jacques Garnier.
 - **Décision du Maire n°2 en date du 24 janvier 2020** : signature d'une convention entre la commune et M. Régis DAVID pour la location d'un terrain comprenant un four à pain à La Grille.

I – CADRE DE VIE – Roger MILLET

- **Aménagement de la place de la Houssaie – convention CCBM/commune :**

La communauté de communes exerçant la compétence voirie, cette opération implique deux maîtres d'ouvrages différents.

Dans ce cadre, il convient de conclure une convention réglant les modalités concernant les missions de chaque collectivité et le financement des ouvrages, avec la répartition financière définitive, soit 30 189.86 € pour la communauté de communes et 62 441.56 € pour la commune.

Il est proposé au conseil :

De conclure une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes et la commune,

D'autoriser le maire à signer la convention.

Avis Favorable à l'unanimité

- **POINT SUR LES TRAVAUX**

- ***Eclairage public*** : L'éclairage public situé dans les rues principales du centre-ville est à remplacer. Il s'agit actuellement d'éclairage à boules qui représentent 265 points lumineux. Le montant s'élève à 150 000€,

financé comme suit : Territoire d'Énergie 25% de prise en charge soit 37 500€. Il resterait 112 500€, 50% du montant de la DETR serait prise en compte soit 56 250€.

Il resterait sur le montant accordé par la DETR, 53 750€, ce qui permettrait de remplacer les points lumineux du Stade Lucien Dollé qui commencent à être vétustes.

- **Liaison douce** : Les travaux de la liaison GORRON – BRECE sont en cours de finalisation.
- **Cheminement de l'ancien jardin intergénérationnel** : L'ancien site du jardin intergénérationnel, situé « rue de Normandie » est en cours de réfection pour en faire un cheminement pour piétons.
- **Retour sur la commission Propreté de la CCBM** : Chaque habitant produit 692 kg de déchets répartis comme suit : 179 kg de déchets ménagers, 421 kg en déchetterie et 92 kg d'emballages à recycler. La production d'ordures ménagères sur notre territoire est plus importante que sur le département (181 kg sur la CCBM contre 167 kg sur le Département). Contrairement à la performance de Tri où les habitants du territoire de la CCBM comptabilisent 89 kg /habitants alors que la moyenne du département est de 91.7 kg/habitants.
La fréquentation de la déchetterie de GORRON, a comptabilisé 29 463 passages. Une augmentation de 18% par rapport à 2018.
- **Réunion Espace nature et sensible** : Lors de cette réunion il a été présenté le bilan 2019 et les perspectives 2020. Il est préconisé la taille de la végétation le long des cours d'eau, la mise en place de clôtures, l'implantation d'abreuvoirs (20 au total) et de ponts (18). Ces travaux s'élèvent à 165 000€ financé en grande partie par l'Agence de l'Eau, la Région et le Département). Il resterait à la charge des riverains et de la CCBM 33 000€.
- **Voirie : présentation de la commission Voirie de la CCBM par M. Rémi BOITTIN** : Lors de la dernière commission voirie de la CCBM il a été présenté le programme de voirie 2020. Le curage des fossés et l'arasement des accotements sont prévus sur la commune aux chemins ruraux, ci-après : La Souvatte, (1^{ère} phase) La Grande et Petite Corderie (2nde phase).
Les enduits de renouvellement sont également prévus dans un premier temps sur le chemin rural des Petites Fontaines (aux 4 entrées), la voie Belliard, rue des Chauvinettes et rue Jacques Prévert. Une seconde phase est préconisée : Place Barrabé, VC5 La Croix au Brun, VC la Chesnerie et la ZA de la CAM.
Le rechargement de la voirie est également programmé.
Il est à noter que la commune de GORRON participe à hauteur de 110 000€ sur la partie voirie.
Le balayage a également été évoqué lors de cette réunion. Pour la commune de GORRON un 1^{er} passage (centre-ville) est estimé à 27 heures et un 2^{ème} passage à 15 heures (pour les lotissements)

M. Le maire tient à remercier M. Roger MILLET quant à son investissement tout au long de son mandat.

II – ANIMATIONS CULTURELLES

Mme Christine FOURNIER étant excusée, la parole est donnée à Mme Sandrine JUGUET, membre de la commission des affaires culturelles.

En préambule, Mme JUGUET fait part des remerciements de la part de Mme FOUNIER à tous les membres de sa commission qui se sont investis à ses côtés tout au long de ce mandat.

• Retour sur les commissions tourisme-loisirs et culture communautaire

- **Commission culture** : A l'occasion de l'Assemblée Générale de la Lyre Gorronnaise, il a été souligné l'inquiétude de cette association quant au manque de lien entre les classes Orchestres du Collège Francis Lallart et la Lyre Gorronnaise. En effet depuis la rentrée de septembre il est constaté un manque d'effectifs au sein de l'orchestre de la Lyre ce qui conduit à annuler certaines représentations. De plus les remplaçants de M. Julien LAMOULIE, ne sont pas certains de voir leurs contrats se renouveler ce qui accroît les inquiétudes de la Lyre Gorronnaise
- **Commission Tourisme-Loisirs** : Lors de la dernière commission tourisme-loisirs et culture communautaire, il a été présenté le bilan du Jardin des Renaudies. Il est ressorti les éléments suivants : baisse des charges de fonctionnements et baisse de la fréquentation.

Mme JUGUET rappelle les animations à venir au Jardin des Renaudies.

- **INFORMATIONS ET DIVERS :**

Un rappel des animations de la commune est donné.

Mme Sandrine JUGUET informe les membres du conseil qu'à l'occasion de l'élection de Miss Mayenne, qui se tiendra le samedi 28 mars à l'Espace Colmont, nous aurons l'honneur d'accueillir Clémence BOTINO, Miss France 2020.

III - JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

- **Bocage Cycliste Mayennais :**

Le club s'est porté candidat pour accueillir la Coupe de France de vélo Junior. Une journée d'épreuves se tiendra le 5 avril entre ERNÉE et GORRON. De ce fait, le BCM sollicite une subvention auprès de la commune pour l'organisation de cet évènement.

Il est proposé au conseil de verser une subvention de 2 500 € à cette association dans le cadre de l'organisation de courses cyclistes sur le territoire de la commune.

Avis Favorable.

- **INFORMATIONS ET DIVERS :**

- ***Foire Fleurie :***

A l'occasion de la Foire Fleurie, les 28 et 29 mars prochains, plusieurs animations sportives seront organisées : Les traditionnelles **Foulées Gorronnaises** ouvriront ce week-end d'animations le samedi 28 mars en proposant 5 courses. Un stand de prévention sur les maladies cardio-vasculaires sera tenu tout l'après-midi par des bénévoles de l'**Association Sportive Gorronnaise (ASG)**, avec le soutien de la **Fédération Française de Cardiologie** samedi 28 mars, de 14h30 à 17h30, place Barrabé.

Le dimanche 29 mars, **une journée multisports** se tiendra à la salle omnisports de GORRON avec le **Championnat Départemental d'Escalade**. Le club Verti'Go va accueillir le championnat départemental d'escalade. Ce sont 80 compétiteurs, de minimes à vétérans, qui sont attendus pour se mesurer à l'une des trois pratiques de l'escalade.

Ce même jour, aura lieu le **Championnat Départemental de Tennis de table**. Ce sont près de 150 pongistes venus de toute la Mayenne, qui se disputeront le championnat départemental individuel de tennis de table.

Un **Parcours du Cœur**, sera également proposé, en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie. Il prendra son départ, emmené par les bénévoles de la Retraite Sportive, devant la salle omnisports. Une participation minimale d'1 euro sera demandée aux participants. L'objectif de cette opération est de promouvoir l'activité physique afin de faire reculer les maladies cardio-vasculaires. Il est proposé pour cette occasion d'inaugurer la « liaison douce » GORRON-BRECE.

- ***Parc de Loisirs :***

Les travaux pour l'installation de la passerelle sont en cours. L'ouverture de la saison est prévue le samedi 4 avril. Il a été rapporté par certains usagers du parc, qu'il serait intéressant de mettre en place une meilleure signalétique pour ainsi mieux localiser le parc.

- ***Journée Sports et Santé :***

La journée du 3 avril a été retenue pour l'animation autour du Sports et de la Santé.

Michel LEVÊQUE tient à remercier tous les membres investis dans sa commission tout au long de ces 6 dernières années. Remerciement tout particulier à Mme Béatrice QUENTIN, conseillère municipale et bénévole active au sein d'associations gorronnaises.

IV - AFFAIRES SOCIALES

- **INFORMATIONS ET DIVERS :**

- Mme Béatrice COTTEAU informe le conseil municipal que le CCAS a procédé au vote des subventions au titre de l'année 2020.

- Plusieurs assemblées générales se sont tenues, comme l'EPI du Bocage, Génération Mouvement et l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles.

Mme COTTEAU réitère ses remerciements auprès de tous les membres du CCAS.

VI – ADMINISTRATION GENERALE, ECONOMIE, PERSONNEL

Ecole Saint-Michel – subvention classe de neige :

Les élèves de l'école Saint-Michel participent à une classe de neige, qui a lieu tous les deux ans. Dans le cadre de ce voyage, il est proposé au conseil de fixer le montant de la subvention allouée aux élèves de l'école Saint-Michel, comme pour les élèves de l'école élémentaire publique, dont les parents sont domiciliés à Gorron, à 82.50 € par enfant.

Avis Favorable

Paiement en ligne pour l'encaissement des recettes publiques locales :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018 porte obligation à toutes les entités publiques de proposer à leurs usagers, particuliers et entreprises, un service en paiement en ligne gratuit pour le recouvrement de leurs ventes de produits, marchandises ou de prestations de service.

Cette obligation s'impose aux collectivités territoriales et leurs établissements publics selon un calendrier allant de 2019 à 2022, en fonction du montant annuel des recettes publiques locales.

Lorsque les recettes publiques locales annuelles sont $\geq 50\,000$ €, la mise en œuvre doit intervenir à compter du 1^{er} juillet 2020, ce qui est le cas pour la commune de GORRON

Le respect de cette obligation pour les facturations émises par rôles ou titres de recette nécessite l'adhésion à la solution « PAYFIP » de la DGFIP, laquelle permet aux usagers de payer leurs avis de sommes à payer par internet, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24, soit par carte bancaire, soit par prélèvement SEPA unique.

La possibilité de paiement en ligne à tout moment, de n'importe quel endroit et sans frais, constitue pour les usagers un service supplémentaire très apprécié, voire même attendu. Considérant que le dispositif donne également une image de modernité à la collectivité, tout en contribuant à un recouvrement plus efficace et rapide des recettes,

Il est proposé au conseil :

- De mettre en place un service de paiement en ligne au profit des usagers pour l'encaissement des recettes publiques de la commune,
- D'autoriser le maire à signer tous documents (convention, formulaire d'adhésion...) permettant une mise en place de ce service de paiement en ligne dans les meilleurs délais et le respect de l'échéance réglementaire incombant à la collectivité.

Avis favorable.

Crédit-bail immobilier :

Monsieur le Maire propose au conseil la conclusion d'un crédit-bail immobilier avec la SARL AGRI REMORQUE CONSTRUCTEUR concernant un immeuble sis à Gorron, Zone d'activités des Sapinettes, route de Fougères.

Le crédit-bail est consenti pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} mars 2020, avec un montant de location évolutif sur la période.

Le montant total du crédit-bail s'élève à 270 000 €.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la conclusion d'un crédit-bail immobilier avec la SARL AGRI REMORQUE CONSTRUCTEUR, pour une durée de 15 ans, à compter du 1^{er} mars 2020,
- De procéder à la désignation du signataire de l'acte en représentation de la commune.

Le conseil municipal propose de désigner M. Roger MILLET comme représentant pour signer l'acte

Avis favorable. (9 voix pour, 8 abstentions – M. Roger MILLET – M. Ludovic DUVAL – Mme Béatrice QUENTIN – Mme Solange GUIHÉRY – Mme Christel DELANGLE – M. Michel LEVÊQUE – M. Rémi BOITTIN – M. Jean-Jacques ROUSSEAU)

VI – SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- **CCBM :**

M. Le Maire rappelle que la compétence voirie est en cours de révision, suite à la réflexion autour des conditions de transferts lors de la prise de compétence.

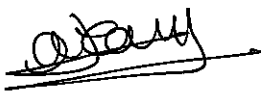
- **SENOM :**

Le montant des travaux sur le territoire s'élève à 800 00€. Ces travaux sont financés entièrement par le SENOM. Pour rappel les travaux d'assainissement sont de la compétence communale.

En fin de séance M. ALLAIN fait part de 2 courriers de remerciements adressés au conseil municipal suite au témoignage de sympathie fait par la commune suite aux décès de Mme CORBEAU. Il s'agit de M. Jean CORBEAU et de Mme Martine FOUCHER

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50 mn.

Le secrétaire de séance,
Ségoène LOUVEAU



Le Maire,
Jean-Marc ALLAIN

